Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORET

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE l'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT

COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 30 MAI 2016

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Régional Enseignement Agricole s'est tenu le lundi 30 mai 2016 - à 14 heures 30 - au lycée agricole de Bourges le Subdray - Salle H12 - sous la présidence de Madame Catherine PERRY, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Etaient présents :

Représentants de l'Administration :

Catherine PERRY	DRAAF Centre-Val de Loire, Directrice adjointe
Daniel PEZZIN	DRAAF Centre-Val de Loire, Chef du SRFD

Représentants des organisations syndicales :

SNETAP/FSU

Sarah BEDU	LEGTA de Châteauroux
Frédéric CHASSAGNETTE	LEGTA de Tours-Fondettes
Etienne COFFINEAU	LPA de Beaune-la-Rolande
Alain GIDELLE	CFA de Tours-Fondettes
Nathalie LAPLACE	LEGTA de Châteauroux
Cécilia AGIER	LEGTA le Chesnoy
Laurent BENOIT	LEGTA de Bourges
Yveline MENORET	LEGTA de Tours-Fondettes
Julien PARDAILLANT	CFA Tours-Fondettes
Aurélie DELSARD	LEGTA de Bourges

Personnes qualifiées associées :

Véronique CHOQUART	Médecin de prévention – MSA
Claude DE-ROCHEFORT	Médecin de prévention – MSA
Claire MAYET	Assistante sociale
Anne GROSSIER	Assistante sociale
Nathalie DEVYLDER	Assistante de prévention du Cher
Christophe AUBOUEIX	Directeur de l'EPL du Cher

1. Installation du CHSCT-REA et approbation de l'ordre du jour

Madame Catherine PERRY remercie les membres du CHSCT-REA de leur présence, ainsi que la participation des médecins, des assistantes sociales et du directeur de l'EPL. Madame PERRY procède à l'installation du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Régional Enseignement Agricole.

- Quorum

Les conditions de quorum fixées par la réglementation prévoient que la moitié au moins des 9 membres représentant les personnels soient présents. Madame PERRY constate que 10 membres représentants les personnels sont présents. Le comité peut donc siéger valablement.

- Désignation des secrétaires de séance

Madame PERRY indique que le secrétariat de cette instance sera assuré par Madame Anne-Marie DE MIRANDA. Madame Aurélie DELSARD accepte d'assurer le secrétariat de la séance au titre des représentants des personnels.

Madame PERRY rappelle **l'ordre du jour fixé et en demande l'approbation :**

- Approbation du PV du CHSCT-REA du 25 mars 2016 et suivi de l'instance
- Point d'information sur l'état d'avancement de la démarche « risques psycho-sociaux » : mise en œuvre du diagnostic et élaboration du plan d'actions dans les EPLEFPA
- Bilan d'activité des assistantes de service social - année 2015
- Bilan d'activité du service médecine de prévention - MSA - année 2015
- Bilan des Commissions Hygiène et Sécurité - année scolaire 2014-2015
- Point d'information - répartition du temps syndical des représentants syndicaux aux CHSCT au regard de l'application de la note de service SG-SRH n°2015-606 du 17 juillet 2015
- Questions diverses

Madame PERRY indique qu'aucune question diverse ne lui a été transmise.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE indique que l'organisation de la journée aurait mérité plus d'anticipation, l'heure de début n'ayant été avancée que semaine dernière pour la visite de l'exploitation et que les visites pourraient être organisées en fin de séance.
Il indique avoir apprécié la visite de l'exploitation.

Madame Nathalie DELYLDER indique avoir été tenue au courant tardivement de cette visite et n'a pu y venir par obligation professionnelle.

Monsieur Etienne COFFINEAU souhaiterait recevoir le dossier pour le CHST-REA plus tôt.

Madame PERRY indique que cela va s'améliorer et que l'intérêt de cette séance est l'échange.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE souhaiterait parler de la visite de l'exploitation.

Madame PERRY accueille favorablement ce souhait qui fera donc l'objet d'un point en fin de séance et propose de fixer l'heure de fin de réunion à 17h.

2. Approbation du compte-rendu du CHSCT-REA du 25 mars 2016

Madame PERRY demande **l'approbation du compte-rendu du CHSCT-REA du 25 mars 2016.**

Monsieur Etienne COFFINEAU souhaite que soit rajouté en fin de paragraphe sur le vadémécum de visite en entreprise (page 3 du compte rendu) « lors du suivi en stage ».
Mme Catherine PERRY accepte ce rajout.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE indique que page 11 avant le point 7, la dernière intervention provenait de Mr Richard LE-MOIGN et non de lui.

Monsieur Alain GIDELLE indique qu'une demande de saisine de CCP par du personnel administratif à Chartres serait en cours.

3. Point d'information sur l'avancement de la démarche « risques psycho-sociaux »

Madame PERRY propose d'examiner le tableau de suivi des points de vigilance et fait un point particulier sur le fonctionnement du groupe de veille et d'alerte. La date de la formation - échange de pratiques prévue le 13 mai 2016 a dû être reportée à l'automne.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que le travail de la cellule ne s'interrompe pas.

Mme PERRY indique qu'il en va de soi. Le but est de pérenniser la cellule dans sa mission en étant le plus possible efficace et que les personnes qui la constituent se sentent au clair et protégés dans leur mission.
S'agissant du guide - vadémécum, l'échéance est immédiate pour un accrochage fin 2016.
Concernant le PPMS, 4 EPL en ont rédigé un, pour les 3 autres c'est en cours. Il s'agit d'une procédure complexe nécessitant d'être en relation avec les forces de l'ordre public.
Les besoins en secourisme PSC et PSST sont en cours d'analyse pour fin 2016.

Mr CHASSAGNETTE souhaite un échange formel concernant l'exercice intrusion, afin de savoir qui est en capacité de le réaliser.

Mme PERRY répond qu'elle est réticente à ce genre d'exercice et a besoin de clarifier sa mise en œuvre possible.
Mme DEVYLDER précise que pour seuls les exercices de confinement sont pour l'instant réalisés.
Mr AUBOUEIX indique que l'EN réalise des exercices d'intrusion uniquement avec des agents extérieurs et ce qui pose problème, c'est l'extrusion pour des problèmes de sécurité.
Mme DEVYLDER indique que les consignes ont été données oralement mais qu'il est en effet difficile d'envoyer les jeunes dans la nature.

Mr CHASSAGNETTE souhaite donc un bilan de la faisabilité de cet exercice et par qui.

Mme PERRY propose de faire ce bilan au cours du second semestre et qu'un contact avec les forces de l'ordre doit être fait.

Monsieur Laurent BENOIT souhaite savoir comment sera intégrée la formation secourisme dans la réforme du Bac Pro, au niveau des horaires et des moyens pour cette formation.

Mr Daniel PEZZIN indique que c'est problématique et le problème a été soulevé auprès de la centrale. La semaine de formation sera bien intégrée dès la rentrée 2016 mais des précisions sont encore attendues.

Mr CHASSAGNETTE repère que la liste des points obligatoires doit être présentée en Co HS et regrette que cela fasse l'objet d'un gros CHSCT à l'automne. Il reconnait une vrai utilité à cette fiche.
Mme PERRY indique qu'il s'agira alors d'effectuer un premier bilan.

Mme PERRY effectue un rappel du contexte et de la réglementation concernant la sensibilisation aux RPS. Elle précise que la DRAAF a fait le choix de ne pas dissocier la qualité des conditions de travail et la qualité du service public rendu. Il s'agit de notions à la fois individuelles et collectives, qu'il en va de la participation de chacun et de la responsabilité des directeurs.

Mme Anne GROSSIER fait un point sur la situation actuelle et indique que le plan d'action est compliqué à mettre en œuvre, qu'il est primordial de prioriser vu le travail nécessaire et que tout ne peut venir de la direction. Elle précise également l'avantage d'un assistant de prévention sur place.

Mme PERRY précise qu'il s'agit d'une démarche qui s'établit sur une longue durée, et que cela nécessite la mise en place d'un comité de pilotage.
Mr Julien PARDAILLANT demande s'il existe un diagnostic sur RPS partout.

Mr PEZZIN répond par l'affirmative.

Mme PERRY effectue un bilan rapide et indique qu'il y a 3 Co HS pour l'instant (18, 36 et Amboise),

Mme MAYET indique que le Co HS du 41 est prévu le 20/06 puis sera présenté à l'ensemble des agents.
Mme PERRY demande aux représentants de l'EPL du Cher de présenter le déroulement de la démarche dans leur établissement.
Mr AUBOUEIX et Mme DEVYLDER détaille cette démarche qui a débuté il y a 2 ans, la chronologie, la méthode employée et les difficultés rencontrées.
Mr AUBOUEIX précise que cela a permis d'identifier les facteurs de risque, que la participation de Focus groupe a permis de récréer des liens entre chacun et que chaque agent a apprécié la démarche et ce sur l'ensemble des centres. Les relations entre chacun sont aujourd'hui normales.
Chaque action a un pilote identifié nominativement.

Mme BEDU demande comment décider des pilotes.

Mme DEVYLDER répond qu'il s'agit à la base de volontariat et qu'aucune décharge n'est prévue à cet effet.

Mr BENOIT indique en effet que cela vient de la volonté du personnel et que dès le départ une dynamique s'est déclenchée dans l'EPL. Qu'il suffit parfois que des actions simples soient re-générées. Le système d'information est important dans cette démarche et que le projet est encore loin d'être abouti.

Mr AUBOUEIX dit que chacun peut gérer les RPS, et doit être conscient de ses actions.
Mme DEVYLDER complète en indiquant qu'il est important d'informer le personnel, qu'il est demandé un investissement du personnel et qu'il est donc normal de leur faire un retour. La communication est très importante.

Mr CHASSAGNETTE est demandeur d'un document faisant un bilan de la situation actuelle de la démarche dans les EPL et a le sentiment que la passage entre le diagnostic et le plan d'actions n'est pas simple pour le personnel et la direction. Des fiches d'aide pourraient être établies à partir de l'expérience du Cher et qu'il s'agit d'une inscription dans la durée. Certains de ses collègues sont prêts à s'investir mais ne savent comment s'y prendre. L'assistant de prévention peut faire un bon appui.

Mr CHASSAGNETTE demande aux médecins de prévention de la MSA dans quelle proportion il est possible de les contacter dans le cadre de cette démarche.

Mme Véronique CHOQUART explique le problème de disponibilité des médecins.
Mme PERRY explique en effet que les médecins de prévention peuvent être mobilisés sur des points particuliers mais pas sur l'ensemble. Les acteurs de prévention ne peuvent être forcément présents de A à Z et qu'il est dommageable de ne pas contacter au préalable l'assistant de prévention avant d'entamer une démarche de ce type. Mme Perry précise qu'il important de savoir qui mobiliser face à une situation particulière et que chaque structure doit s'approprier la démarche.

Mr PARDAILLANT demande le délai de mise en place.

Mme GROSSIER indique que la démarche soit être renouvelée et évoluer chaque année.

Mme PERRY précise que les dates de fin étaient initialement prévues fin 2015 mais ont été décalées d'un an, suite au retard des formations nationales. Le Co HS a pour but d'assurer le déroulement du plan d'actions et d'obtenir un bilan. Qu'il ne s'agit pas d'une démarche statique.
Mr CHASSAGNETTE souhaite un point sur le CHSCT-REA en milieu d'année et un retour sur le partage d'expériences.

Mr COFFINEAU demande s'il s'agira d'une vision globale régionale et quel peut être le rôle des représentants du personnel dans cette démarche.

Mme PERRY répond que la vue sera en effet régional. Il convient d'apprécier si un besoin d'appui apparaît, et le partage d'expériences est important. Des actions d'accompagnement doivent être proposées. Mme Perry remercie Mr Auboueix et Mme Devylder pour leurs témoignages.

4. Bilan d'activité des assistantes de service social - année 2015

Mmes MAYET et GROSSIER présentent le bilan commun aux 4 assistantes sociales.

Mme MAYET précise que le renforcement des liens avec l'équipe de direction et les interlocuteurs RH a débuté en 2010. Il s'agit d'un travail de longue haleine mais qui porte ses fruits. La venue des AS aux réunions de pré rentrée leur permet de communiquer sur leur rôle et de se faire connaître des agents.

Mr CHASSAGNETTE sollicite la venue des AS aux réunions de pré rentrée ou de sortie et la nécessité de faire passer le message.

Mme GROSSIER parle de la réalisation de boites à outils Ressources humaines informatiques recensant les différentes procédures et interlocuteurs concernés (ex. : fiche handicap). Le but est de bien travailler ensemble et l'échange d'informations. Une mise à jour annuelle est nécessaire.

Mme PERRY remercie les assistantes sociales pour leur intervention.

5. Bilan d'activité du service de médecine de prévention - MSA - année 2015

Mme CHOQUART présente le bilan pour la MSA Berry - Touraine et Mr DE-ROCHEFORT celui de la MSA Beauce - Coeur de Loire.

Mr PARDAILLANT demande si 100 % des visites prévues ont été faites.

Mme CHOQUART répond par l'affirmative mais quelques personnes ne viennent pas malgré les relances.

Mr COFFINEAU demande ce qu'il en est des visites médicales des élèves.

Mme CHOQUART précise que ces visites sont du domaine de la médecine scolaire.
Dans le cas de carence de la médecine scolaire, ces visites peuvent être effectuées par les médecins du travail de la MSA si leur effectif « médecins » le leur permet, sinon avec un médécin généraliste avec lequel l'établissement passe convention, la MSA met alors à disposition de ces médecins un référentiel portant sur les métiers de l'agriculture, les risques professionnels et l'attention à porter sur l'examen du jeune en fonction de ces risques.

Mr DE-ROCHEFORT indique que pour le 28 ce n'est réalisé qu'en cas d'urgence et dans le 18, suite à un accident du médecin, une solution avec les confrères est recherchée et la situation en 2016 devrait être meilleure.

Mme Cécilia AGIER demande la différence de fonctionnement entre Beauce - Cœur de Loire et Berry - Touraine.

Mr DE-ROCHEFORT répond que pour Beauce - Cœur de Loire, la présence de l'infirmière de santé au travail permet d'effectuer un premier bilan des élèves puis le médecin peaufine l'examen clinique.

Mme AGIER indique que tous les élèves ont été vus par le médecin de prévention à la rentrée mais qu'il y avait des retards pour les visites du personnel. La situation serait également inégales en fonction des départements.

Mr DE-ROCHEFORT répond que les retards sont rattrapés.

Mr COFFINEAU demande si des visites effectuées seulement par des infirmières sont possibles.

Les médecins répondent que ce n'est pas possible.

5. Bilan des Commissions Hygiène et Sécurité - année scolaire 2014 - 2015

Mr CHASSAGNETTE souhaite, pour les prochains CHSCT, que soit rattrapé le retard sur les Co HS afin de se rapprocher d'un bilan sur l'année en cours, les indicateurs étant en décalage d'une année.

Mme PERRY répond que le prochain CHSCY est en automne et que cela risque d'être court pour présenter l'année scolaire qui vient de se terminer.

Mme DEVYLDER pense que le bilan pourrait éventuellement se faire dès juin.

Mr COFFINEAU indique qu'il y a pleins de Co HS en même temps.

Mr PEZZIN répond que les Co HS sont tenus dans les délais impartis. Le rapport de l'assistant de prévention est présenté. Concernant les crédits hygiène et sécurité, ils sont ciblés sur les RPS. Il y a un établissement supplémentaire sur ces crédits par rapport au bilan précédent.

Mme PERRY présente le bilan des Co HS qui se tiennent 2 fois par an dans chaque EPL et précise certains points d'attention, notamment le manque de médecin, les accidents du travail qui ne sont pas forcément présentés mais qui font l(objet d'une cellule par certains assistants de prévention qui oeuvrent à l'alaboration de l'arbre à causes des AT.
L'accueil des personnes en situation d'handicap n'est également pas abordé car peu concerné dans la région.
S'agissant de la formation du personnel, elle est systématique mais pas celle des membres des Co HS.

Mr CHASSAGNETTE indique que la formation des membres de Co HS est prioritaire et actuellement « en déficit ».

Mme PERRY répond que Mr Jean-Michel FRANCOIS, RLF, s'en charge. S'agissant des risques professionnels, les problèmes d'alimentation sont peu abordés (car il existe déjà des plans sanitaires dans les cantines), les PPMS sont en train d'évoluer et les risques routiers sont abordés en cas de problème et un focus sera fin dans certains départements en fin d'année en raison de leur taux d'accident. Enfin la prise en charge des RPS et un DURP est effective dans chaque établissement.
Mr CHASAGNETTE souhaite un point plus précis (avec dates de mise en place...) notamment sur les exploitations et continuer la sensibilisation sur les premiers secours.

Mr GIDELLE regrette qu'il soit indiqué « non » dans la colonne « rapport médecin de prévention » car le travail est réalisé.

Mr CHASSAGNETTE demande pourquoi 2 établissements n'ont pas demandé les contrôles réglementaires.

Mr PEZZIN indique que cela mérite des précisions sur les points concernés et que les contrôles réglementaires sont obligatoirement faits. Le volume de contrôle fait que chaque point ne peut être examiné en CoHS. Au regard du tableau, une visite de l'ISST sur le site de Chartres semble nécessaire.

Mme Nathalie LAPLACE indique que ces points doivent être ciblés.

Mr CHASSAGNETTE note deux points de vigilance : les registres et les visites d'établissement à faire en Co HS.

Mr PEZZIN précise que c'est au Co HS de fixer ce qu'ils veulent faire.

Mr CHASSAGNETTE déclare que le Co HS a parfois du mal à se renouveler, que certains collègues ne s'approprient pas cette instance, d'où l'importance d'une formation.

Mr PEZZIN a souligné ces difficultés et qu'il existe un manque d'habitude de fonctionnement mais les choses progressent et évoluent dans le bon sens.

Mme DEVYLDER indique également que la formation d'assistant de prévention proposée par Mr RENAULT et les ISST est de qualité.

Mr PEZZIN précise que la difficulté réside à trouver un assistant de prévention.

Mr CHASSAGNETTE considère qu'il s'agit également d'un point de vigilance.

Mr PEZZIN précise que cela dépend des bonnes volontés et qu'il vaut mieux un catégorie A ou B ayant ainsi un certain niveau de responsabilité et de capacité de gestion.

Mme AGIER indique que le risque CMR ne concerne pas que le personnel de laboratoire mais également le personnel d'exploitation.

Mme PERRY répond que ceci est bien intégré bien que non évoqué de façon identique selon les EPL.

Mr CHASSAGNETTE dit voir le travail effectué et que cela doit encore évoluer.

8. Point d'information - Répartition du temps syndical

Mme PERRY indique que les besoins ont été remontés pour le 31/05.

Mr CHASSAGNETTE précise que c'est sous réserve d'ajustements pour 1 ou 2 personnes. Mais que la répartition devrait être sur la même base.

Mr PEZZIN parle du point sensible pour les enseignants et les HSA.

Mr CHASSAGNETTE indique une mise à jour cette année, la DGER ayant arbitré pour le T3, en l'occurrence des HSE pour le T2 et une mise à jour des fiches de service pour le T3. Il précise que Mr COFFINEAU est concerné.
Pour 2016-2017, il s'agira du même procédé que l'année précédente pour intégrer les décharges de service. La conception du SNETAP est que les représentants n'ont pas à faire d'HS, qu'un temps utile doit être accordé pour cette fonction de représentant et ne doit pas engendrer une surcharge de travail pour les enseignants. La note concernée est perfectible et devrait être réinterroger. Pour les non enseignants, il n'y a rien de prévu. Concernant Mme Laplace et le personnel de laboratoire, cela a été fait avec le SRFD mais rien n'est fait au niveau central. S'agissant des agents sur budget formateur, le temps syndical est pris sur le budget du centre (1 jour = 1 ASA) ce qui peut être problématique lorsque ces temps sont concentrés, ce qui n'est pas le cas dans cette région. Dans certaines DRAAF, cela a été pris en charge mais pas par la DGER.
Enfin Mr CHASSAGNETTE précise que les temps syndicaux seront identiques à ceux de cette année.

Mr PEZZIN précise que la priorité est la décharge et qu'il faut examiner l'incidence sur le temps de service des enseignants. S'agissant des non enseignants, un rééquilibrage doit être pérennisé sur plusieurs années. Concernant le budget, ce n'est pas possible sur les fonds régionaux car cela serait détourné. C'est donc pris dans certaines régions au détriment du Cas pension.

Mme PERRY remercie la remontée de ces temps syndicaux.

8. Questions diverses

Mme PERRY laisse la parole à Mr CHASSAGNETTE qui souhaite parler de la visite de l'exploitation agricole.

Mr CHASSAGNETTE relève 3 points : le premier concerne les conditions de travail des salariés en lien avec les dernières orientations agro-écologiques et le problème du maintien des ETP lors des réorganisations.

Mr AUBOUEIX indique que cela a été le cas dans le Cher, et que cela pose des problèmes sur la gestion courante (prise de congés…) que cela n'est pas forcément bien accepté mais que la législation du travail est respectée et qu'il faut du temps pour changer.

Mme LAPLACE confirme la difficulté du calendrier des congés par rapport au climat et aux cultures, d'où l'importance de la communication.

Mr AUBOUEIX précise que cela relève du prévisionnel.

Mr CHASSAGNETTE parle du 2ème point qui concerne la notion de communication et l'articulation entre pédagogie et communication en lien avec le projet.

Mr AUBOUEIX indique que le rôle d'adjoint est essentiel pour concilier les points de vue et l'application de pratiques évolutives.

Mme LAPLACE précise que le règlement intérieur doit être rappelé.

Mr CHASSAGNETTE parle d'un dernier point, en l'occurrence plus axé sur la partie hygiène et la sécurité, le local phytosanitaire et la question des déchets et des eaux.

Mr AUBOUEIX prend exemple du compost.

Mme PERRY ajoute qu'il existe des contraintes réglementaires et que cela a un effet modélisant pour les élèves. Il est nécessaire de développer ce type de méthodes avec les services de contrôles.

Mr AUBOUEIX indique que des réunions entre salariés d'exploitations agricoles permettent des échanges de pratique.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Madame PERRY remercie les membres de leur participation.

La séance est levée à 17h10.

Fait à Orléans, le

La Présidente	Le Secrétaire de séance	Le Secrétaire de séance
Catherine PERRY	Aurélie DELSARD	Anne-Marie De Miranda